



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ardennes

Question écrite n° 31505

## Texte de la question

M Gerard Istace appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur l'organisation future du service des douanes dans les Ardennes. L'achevement de l'espace unique europeen, a partir de 1993, imposera une modification du fonctionnement des services douaniers sur le territoire national. Or, la situation geographique strategique du departement necessite une presence douaniere pour lutter efficacement contre les trafics illicites. Dans ce cadre, il lui demande s'il envisage de maintenir, voir de developper, les moyens de l'administration des douanes dans le departement des Ardennes au cours des toutes prochaines annees.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'echeance du 1er janvier 1993 entrainera l'allegement des formalites pratiquees sur les echanges intracommunautaires. Cette perspective conduit d'ores et deja l'administration des douanes a adapter son dispositif, notamment dans les services situes sur les frontieres internes de la communaute. Les reorganisations entreprises assurent neanmoins la preservation de la qualite du service rendu aux usagers et le maintien des actions de lutte contre les trafics frauduleux. S'agissant du departement des Ardennes, il ne fait pas de doute que l'activite de ses bureaux frontieres devrait diminuer progressivement au benefice de centres plus importants et mieux equipes. Durant cette periode, les regroupements d'offices qui s'avereraient necessaires prendront en compte les interets des operateurs qui se verront offrir des procedures simplifiees rendant plus efficace et moins couteux le traitement des operations de dedouanement. Dans le domaine de la lutte contre les trafics illicites, la suppression de petites unites de surveillance regroupees dans des ensembles plus mobiles et plus performants decoule de la disparition de certaines taches de caractere administratif exercees en frontiere a poste fixe. Des lors, dotes de possibilites d'intervention accrues, ces services sont mieux a meme d'operer des controles tant en frontiere que sur l'ensemble des axes de circulation. En outre, le rattachement recent de la circonscription de Champagne - Ardenne a l'integration des douanes de Metz permet de faire coïncider le champ d'intervention de l'echelon local de la direction nationale des renseignements et des enquetes douanieres. Ainsi, cette restructuration et la mise en place d'unites reconstituees au plan local facilitent l'intervention de la douane dans le dispositif de lutte contre la fraude.

## Données clés

**Auteur :** [M. Istace Gerard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31505

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 juillet 1990, page 3311